



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 11 août 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, la représentante de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Natalia Pereira, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la représentante de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Isabelle Paré, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le représentant de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Jacques Ostiguy.

Sont également présents, messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin et le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, salue la présence de madame Natalia Pereira, en remplacement de madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, madame Isabelle Paré, en remplacement de madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et de monsieur Jacques Ostiguy, en remplacement de monsieur Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

22-08-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'ouvrir la séance à 18 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22-08-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **AVIS DE CONFORMITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-26 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



4. **MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 395-18-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 395-2016 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 304-13-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 304-2008 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-18-2022 de la Municipalité des Cèdres a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-13-2022 de la Municipalité des Cèdres a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 304-2008 afin de permettre l'aménagement d'une école primaire et un parc sur une partie du lot numéro 2 047 948;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

22-08-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le conseil approuve les Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Municipalité des Cèdres et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

5. **PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES D'INGÉNIEURIE – INSPECTION DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour préparer un devis d'appel d'offres pour des services professionnels afin d'effectuer l'inspection du réseau cyclable Soulanges;

CONSIDÉRANT l'ensemble de l'évaluation faite par la FQM du mandat à réaliser et l'estimé des coûts pour les services professionnels d'un Prestataire de services en ingénierie pour l'inspection de la piste cyclable de Soulanges, s'étendant sur 35 km, et la planification des interventions pour son maintien et renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des récents échanges, des informations fournies et sur recommandation de la FQM, il y a lieu de procéder de gré à gré pour une saine administration municipale;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

22-08-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'abroger la résolution 22-07-06-06;



d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à entamer le processus pour un octroi de contrat de gré à gré pour Services d'ingénierie – Inspection de la piste cyclable Soulanges et planification des interventions avec l'accompagnement de la FQM, conformément au règlement de gestion contractuelle de la MRC.

Proposition adoptée.

6. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

22-08-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 18 h 50.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



SIMON BELLEMARE
Directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint